



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
*chargé de la réforme de l'administration,
des relations avec l'Assemblée de Polynésie française
et le Conseil économique, social et culturel*

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

**CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'UN
ATTACHE D'ADMINISTRATION CATEGORIE A DEVANT
ETRE AFFECTE A DES FONCTIONS DE
« GESTIONNAIRE, FINANCIER, COMPTABLE »**

EPREUVE N° 2

**UNE EPREUVE ECRITE DESTINEE A EVALUER LES
CONNAISSANCES DES CANDIDATS EN COMPTABILITE,
FINANCES D'ENTREPRISES ET STATISTIQUES**

Lundi 24 octobre 2005 de 13h00 à 16h00 (3 heures) (Coefficient 4)

**l'usage de la calculatrice non programmable et non alpha-numérique sont
autorisés, ainsi qu'un plan comptable.**

Le sujet comporte 9 pages.

EPREUVE DE CONNAISSANCES (3 heures)

Documents autorisés :

Liste des comptes du Plan comptable général

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome et sans imprimante.

DOSSIER 1 : COMPTABILITE GENERALE

1. Comptabilité de stocks

La société TIARE approvisionne les pharmacies de l'île en spécialités pharmaceutiques, parapharmaceutiques, accessoires laits-farines et produits vétérinaires.

Les produits distribués sont à prix marqués et ont une marge fixe (marge de la pharmacie et marge de la société TIARE).

Les marges et taux de TVA sont fournis par le tableau suivant :

Types de produits	Taux de TVA	Par rapport au prix marqué (H.T)	
		de TIARE	des pharmacies
Spécialités pharmaceutiques	6%	3%	20%
Parapharmacie	6%	5%	30%
Accessoires laits-farines	6%	3%	15%
Produits vétérinaires	6%	5%	25%

Le 1.1.2004 les stocks de la société TIARE étaient les suivants (en coût d'acquisition hors taxes et en FCFP) :

Spécialités pharmaceutiques	: 11 908 400
Parapharmacie	: 1 487 200
Accessoires laits-farines	: 1 921 725
Produits vétérinaires	: 1 761 455

Le 2.1.2004, la société TIARE a effectué les achats suivants (en prix marqués) :

Spécialités pharmaceutiques	: 2 047 270
Parapharmacie	: 587 270
Accessoires laits-farines	: 734 545
Produits vétérinaires	: 1 023 635

Elle a par ailleurs, effectué les livraisons (facturées) suivantes (en prix marqués) :

Spécialités pharmaceutiques	: 1 061 820
Parapharmacie	: 229 090
Accessoires laits-farines	: 581 820
Produits vétérinaires	: 843 635

Travail à faire :

La société TIARE tenant un inventaire comptable permanent en comptabilité générale, il vous est demandé d'enregistrer les opérations ci-dessus.

2. Subvention d'investissement :

Dans le cadre d'une opération de décentralisation, la société CRISTAL a fait construire un bâtiment industriel sur un terrain acquis pour 8 000 000 FCFP HT quelques années auparavant :

- coût de la construction : 15 000 000 FCFP H.T (TVA : 16%)
- date de mise en service : 1^{er} octobre N
- amortissement linéaire sur 25 ans

Pour le financement de la construction, la société a bénéficié d'une aide du Pays sous la forme d'une subvention d'investissement :

- montant de la subvention : 9 000 000 FCFP
- date de notification : 20 février N+1
- date de versement : 15 mai N+1

Le 30 juin N+6, à la suite d'un plan de restructuration, la société CRISTAL a cédé cet ensemble immobilier à l'entreprise EMERAUDE pour un prix de 32 000 000 FCFP dont 14 000 000 FCFP pour le terrain. L'opération n'est pas soumise à TVA. Lors de la transaction, la seule comptabilisation a été la suivante :

30/06/N+6

462	Créances sur cessions d'immobilisations	32 000 000	
471	Compte d'attente		32 000 000

Remarque :

La subvention n'est pas imposée.

Travail à faire :

Sachant que l'exercice comptable de la société coïncide avec l'année civile :

1. Indiquer les modalités d'enregistrement comptable de la subvention et présenter les écritures N+1 la concernant.
2. Présenter les enregistrements comptables à effectuer au 31 décembre N+6 concernant la cession de l'immeuble

3. Amortissement

Le 12 mai 2002, l'entreprise Calinou achète un matériel industriel d'une valeur de 1 538 000 FCFP HT .

Le 14 mai, elle paye des frais de transport pour ce matériel 152 000 H.T FCFP.

Le 18 mai, elle règle des frais de mise en œuvre du matériel 70 000 H.T FCFP.

Le 25 juin, un stage est organisé auprès du personnel pour expliquer la mise en route de l'immobilisation. Le coût du stage s'élève à 500 000 FCFP.

Au 31/12/2002, l'entreprise décide d'amortir ce bien en mode dégressif pour bénéficier d'avantages fiscaux alors que l'amortissement linéaire est économiquement justifié. (la durée de vie du matériel est estimée à 5 ans)

Le 25 avril 2005, l'entreprise vend ce matériel pour une valeur de 615 200 FCFP H.T.

La TVA est de 16%.

Travail à faire:

Passer les enregistrements comptables au journal en 2002,2003,2004 et 2005.

DOSSIER 2 : COMPTABILITE ANALYTIQUE

L'entreprise Rêve du Languedoc fabrique un produit fini « F ».

Deux matières premières M et N sont incorporés, à raison de 1 kg de matière M pour 2 kg de matière N, à l'atelier 1 qui élabore un produit semi-fini stockable P, dont la fabrication donne naissance à deux déchets D1 et D2.

D1 est vendable. D2, sans valeur, est enlevé par une entreprise extérieure.

Le traitement du produit semi-fini P à l'atelier 2 conduit au produit fini F commercialisé et à un sous-produit S qui est traité à l'atelier 3 avant d'être vendu.

Vous disposez des renseignements suivants, concernant le quatrième trimestre.

1. Charges indirectes.

Elles ont été réparties entre les différents centres d'activité. Les centres auxiliaires seront répartis selon les clés du tableau ci-dessous :

Tableau de répartition des charges indirectes pour le quatrième trimestre (en milliers de FCFP)

	Centres auxiliaires				Centres d'analyse principaux			
	Personnel	Energie	Etude	Approvision.	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Distribution
Totaux	9 600	10 020	5 340	7 312	12 212	17 628	5 310	3 414
Personnel		1	2	3	3	4	2	5
Energie			1	2	1	1	1	4
Etude		2		1	3	2	1	1

2. Atelier 1

A l'atelier 1, il est incorporé en début de fabrication un total de 18 kg de matières M et N par unité de P.

Les sorties de matières sont évaluées au cours de la période aux coûts approchés de 4,5 euros par kg pour M et de 3 euros le kg pour N.

La main d'œuvre directe de l'atelier 1 s'élève à 88 528 euros auxquels s'ajoute une prime par heure économisée suivant les données indiquées ci-dessous :

- temps alloués par unité P produit : 2 heures ;
- prime par heure économisée : 30 euros.
-

La main d'œuvre directe est fournie par quinze ouvriers scindés en trois équipes qui travaillent en parallèle ; les ouvriers d'une même équipe sont censés travailler au même rythme.

Le tableau ci-dessous donne le résumé de l'activité de ces trois équipes :

Equipes	Produits P terminés au 31-12	Dont: en-cours P au 1-10 et terminés au 31-12		En-cours P au 31-12		Nombre d'heures réelles fournies
		Stade d'avancement en heures de MO	Nombre	Stade d'avancement en heures de MO	Nombre	
		1	1600	20%	30	
2	1600	40%	25	50%	40	2850
3	1800	60%	15	85%	20	2800

La valeur des en-cours au 1^{er} octobre est estimée à 950 euros.

Le déchet D1 a été vendu 2 200 euros. Sa vente a entraîné 285 euros de frais payés comptant ; ces frais n'ont pas été comptés dans le centre d'analyse distribution. La différence correspond au coût de production du déchet D1.

Pour l'enlèvement du déchet D2, pour la période, les factures s'élèvent à 376 euros.

Les données concernant les matières sont :

- stocks initiaux :
 - 8 500 kg valant 5 690 euros pour M
 - 16 000 kg valant 7 640 euros pour N;
- achats de la période :
 - matières M :
 - 12 000 kg à 5,60 euros le kg
 - 6 000 kg à 6 euros le kg
 - 9 500 kg à 5,8 euros le kg
 - matières N :
 - 16 000 kg à 3,50 euros le kg
 - 19 000 kg à 3,45 euros le kg
 - 10 000 kg à 3,54 euros le kg
 - 9 000 kg à 3,60 euros le kg

Les frais d'approvisionnement sont imputés aux deux matières M et N proportionnellement à 1 et 2. Il en est de même pour les matières nécessaires en début de fabrication par unité de produit P.

Les charges de l'atelier1 sont imputés proportionnellement au total des heures allouées (10 060 heures), uniquement sur le produits semi-fini P.

3. Atelier 2 et 3

A l'atelier 2, on a enregistré :

- au 1^{er} octobre, un stock de 1 000 unités de produits semi-finis P valant 33 000 euros n'ayant encore reçu aucun travail ;
- une entrée des 5 000 semi-finis P terminés par l'atelier 1 ;
- la production de 5 400 unités F terminées qui ont demandé 6 000 heures de main d'œuvre directe à 75 euros de l'heure.

Ainsi 600 unités de produits semi-finis P n'ont reçu aucun travail au 31 décembre.

A l'atelier 3, on a enregistré :

- 220 heures de main d'œuvre directe pour un coût global de 1 598 euros F ;
- le traitement de la totalité du sous-produit S qui a été vendu 12 000 euros. La vente du sous-produit S n'apporte aucun bénéfice. Un sixième des charges du centre de distribution est imputé à cette vente.

4. Ventes de produits finis F

Au 1^{er} octobre, le stock initial était de 300 unités de produits finis F valant 12 180 euros. Au cours du trimestre, il a été vendu 5 200 produits finis F à 52 euros l'un.

Travail à faire

1. Présenter le tableau de répartition des charges indirectes, après la répartition secondaire
2. Calculer le coût approché des matières et N consommées par l'atelier 1 au cours de la période.
3. Présenter les comptes d'inventaire permanent des matières M et N tenus :
 - aux coûts réels des entrées ;
 - aux coûts approchés des sorties utilisées pour la production dans l'atelier 1 ;
 - avec les corrections nécessaires en fin de période

DOSSIER 3 : EMPRUNT OBLIGATAIRE

La société anonyme NAYA a lancé, le 26 juin 2003, un emprunt sous forme de 32 000 obligations de 50 000 FCFP émises à 49 900 FCFP et remboursable à 51 000 FCFP.

L'emprunt a été émis selon les modalités suivantes :

- taux d'emprunt : 6,12%
- durée : 10 ans
- date de jouissance : 1^{er} juillet 2003
- remboursement par annuités constantes (le nombre d'obligations amorties est à arrondir à la dizaine inférieure), le premier remboursement a lieu le 1^{er} juillet 2004.
- primes de remboursement amortissables au prorata des intérêts courus, c'est-à-dire au prorata des obligations remboursées .
- frais d'émission de l'emprunt : 21 400 000 FCFP réglés le 31 juillet 2003 par chèque et amortis sur quatre ans.
- l'emprunt a été souscrit et libéré dès le 2 juillet 2003 par versement à la Banque.

TVA : 10%

Travail à faire :

1. Définir ce qu'est un emprunt obligataire. Quels sont les droits des obligataires ?
2. Présenter toutes les écritures passées en 2003 et en 2004 au journal de la société NAYA relatives à l'emprunt obligataire.

DOSSIER 4 : STATISTIQUE

L'entreprise ZENON est une petite entreprise de moins de 30 salariés, située dans la zone industriel de la PUNARUU.

Elle produit des parapluies.

Société à responsabilité limitée, elle est gérée par M.ZENON et son fils. Cette confrontation de deux générations permet à l'entreprise de bénéficier de l'expérience de l'un et des idées nouvelles de l'autre.

Grâce à l'élargissement du réseau de distribution, le chiffre d'affaires connaît une forte progression malgré la percée des produits d'Indonésie.

L'étude des charges indirectes et des fonctions économiques essentielles de l'entreprise conduit à dégager trois centres d'analyse :

- * le centre « production » regroupe toutes les charges qui se rapportent au montage des parapluies
- * le centre « distribution » comprend les charges relatives à la vente et l'écoulement des parapluies ;
- * le centre « frais généraux » regroupe toutes les charges indirectes qui n'appartiennent pas aux centres précédents.

La difficulté consiste à déterminer une unité d'œuvre significative. Afin de faciliter cette recherche, les charges indirectes des cinq derniers semestres ont été retraitées pour être affectées ou imputées aux trois centres d'analyses (voir annexe 1 et 2).

Une première approche a conduit le comptable à cerner :

Trois unités d'œuvre possibles pour le centre « production »

- Le mètre de tissu utilisé
- L'heure de main d'œuvre directe ;
- Un produit fabriqué.

Deux unités d'œuvre pour le centre « distribution »

- Un produit livré
- Un kilogramme de produit livré

Aucune unité d'œuvre n'a pu être proposée pour le centre « frais généraux ». Il a été décidé de retenir un taux de frais simple à appréhender : 100 FCFP de coût direct de production.

Travail à faire

En utilisant les informations fournies en annexes 1 et 2 :

1. Déterminer, à l'aide d'une méthode graphique, l'unité d'œuvre la plus appropriée au centre « production »
2. Retenir, après calcul des coefficients adéquats, l'unité d'œuvre du centre « distribution ». Présenter les tableaux de calculs.

Annexe I Charges indirectes retraitées

Périodes	1er semestre 2002	2e semestre 2002	1e semestre 2003	2e semestre 2003	1e semestre 2004
Centre de production	3 640 600	3 957 200	4 165 500	4 250 500	4 315 200
Centre de distribution	696 000	756 000	795 000	811 000	823 000
Centre frais généraux	9 350 000	9 530 000	9 470 000	9 480 000	9 553 000

Annexe II Evolution de certains postes au cours des cinq derniers semestres

Périodes	1er semestre 2002	2e semestre 2002	1e semestre 2003	2e semestre 2003	1e semestre 2004
Nombre de parapluies fabriqués	120 000	123 000	131 200	132 700	131 000
Nombre de parapluies vendus	119 000	124 000	128 000	130 000	131 000
Heures de MOD	46 000	48 000	49 600	50 000	50 400
Mètres de tissu utilisés	228 000	234 000	249 000	252 000	249 000
Poids des colis livrés	53 500	55 100	57 300	58 200	59 300